



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-481

Déposé le : 21.06.16

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée. Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Stop aux abuseurs des prestations sociales.

Texte déposé

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour éviter les abus aux prestations sociales et prévoir des mesures contraignantes pour en dissuader leurs auteurs.

~~Il invite également le Conseil d'Etat à soumettre rapidement au Législatif cantonal son projet de modification de la loi du 2 décembre 2003 sur l'aide sociale vaudoise (LASV)~~

Commentaire(s)

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses détaillées aux huit questions de mon interpellation (16_INT_481).

Ces réponses mettent en lumière de nombreux cas d'abus et laisse supposer qu'il en existe encore d'autres et ce malgré un renforcement des enquêteurs.

Il me semble essentiel de mettre en place des moyens pour identifier celles et ceux qui profitent des failles du système et de dissuader par des mesures contraignantes les personnes qui seraient tentées de le faire.

Comme plusieurs Députés, j'attends de pied ferme des propositions pour endiguer cette situation inacceptable qui fragilise les mesures mises en place pour venir en aide aux plus démunis.

Nom et prénom de l'auteur :

Bezençon Jean-Luc

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :